

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)
(21) N° d'enregistrement national :
(51) Int Cl³ : E 01 C 23/16.

2 539 776
83 01270

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21 janvier 1983.

(30) Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 27 juillet 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : LASBLEIZ Yvon. — FR.

(72) Inventeur(s) : Yvon Lasbleiz.

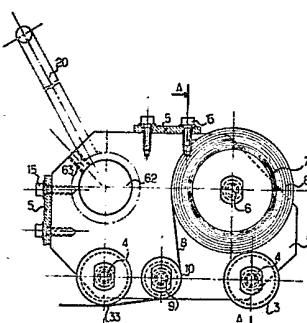
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Regimbeau, Corre, Martin, Schrimpf, Warcoin et Ahner.

(54) Dispositif servant à délimiter les tracés de bandes peintes sur le sol.

(57) Dispositif servant à délimiter les tracés de bandes peintes sur le sol.

L'invention concerne un dispositif servant à délimiter les tracés des bandes peintes sur le sol. Il est essentiellement constitué de deux flasques 1 reliés entre eux par un jeu d'entretoises 5. Ces flasques supportent des roues avant 3 et des roues arrière 33 et un support de ruban 8, coopérant avec un support guide 10 qui prend en charge le ruban 8 qui se dévide pour le guider sous la roue arrière qui se trouve de son côté. Cette roue assure par pression le collage du ruban 8 sur le sol.



L'invention concerne un dispositif servant à délimiter les tracés de bandes peintes sur le sol, notamment pour la matérialisation de surfaces de terrains de sport, d'aires de jeux, etc...

5 En général, cette matérialisation se fait en peignant des bandes de largeur donnée sur le sol. Celles-ci doivent présenter des bords francs, bien parallèles et sans bavure, ce résultat est obtenu grâce à un traçage réalisé avant l'opération de peinture proprement dite des zones à peindre.

10 Si cette opération est faite manuellement, on conçoit que, lorsque les surfaces sont très étendues, l'opération devient très délicate, nécessite une main d'œuvre qualifiée, et, en tout état de cause, conduit à un coût très élevé. Il existe sur le marché des machines destinées à ce type d'application, 15 mais elles sont plus spécialement étudiées pour les travaux publics de grande envergure. Leur manque de maniabilité interdit leur utilisation dans un grand nombre d'applications, et le prix de revient de ces machines est aussi très élevé.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients et concerne un dispositif simple, maniable et peu coûteux, servant à délimiter les tracés des bandes peintes sur le sol.

Elle concerne plus particulièrement un tel dispositif servant à délimiter les tracés de bandes peintes sur le sol, 25 constitué de deux flasques droit et gauche, solidaires l'un de l'autre par l'intermédiaire d'un jeu d'entretoises, ces flasques supportant un jeu de roues arrière et un jeu de roues avant, caractérisé en ce que chacun de ces flasques supporte, monté sur un axe, un rouleau support 30 sur lequel est initialement enroulé un ruban.

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et des figures jointes parmi lesquelles :

la figure 1 est une représentation schématique, vue de

face, d'un dispositif conforme à l'invention,

la figure 2 est une vue de gauche selon une coupe AA
de la figure 1,

la figure 3 est une représentation d'un accessoire util-
5 lisable sur le dispositif de la figure 1.

Pour plus de clarté, les mêmes éléments portent les
mêmes références dans toutes les figures.

Comme le montre les figures 1 et 2, qui sont respecti-
vement une représentation schématique, vue de face, d'un
10 dispositif conforme à l'invention et une vue de gauche selon
une coupe AA de ce même dispositif, l'aspect général de ce
dernier est celui d'un chariot roulant sur quatres roues,
deux roues avant 3 et deux roues arrière 33. Les deux roues
avant 3 peuvent être, dans certaines applications remplacées
15 par une seule roue centrale montée folle pour guider et di-
riger le dispositif.

Deux flasques 1 supportent de manière connue, respecti-
vement montées sur des axes 4, des roues avant 3 et arrière
33 droites pour le flisque droit, et sur des axes 44 des
20 roues avant 3 et arrière 33 gauches pour le flisque gauche.
Ces deux flasques 1 sont maintenues solidaires l'un de
l'autre par l'intermédiaire d'un système d'entretoises 5.

Conformément à l'invention, chacun de ces flasques 1
droit et gauche supporte également, monté sur un axe 6,
25 un rouleau support 7 sur lequel est initialement enroulé un
ruban autocollant 8 capable d'adhérer au sol par simple
pression. Ce rouleau support 7 sert de dévidoir pour le
ruban 8. Chacun de ces flasques 1 supporte enfin, monté sur
un axe 9, un rouleau guide 10 qui coopère avec le rouleau
30 dévidoir 7 pour tendre le ruban 8 pendant son déroulement
et le guider pour faciliter son passage sous la roue arrière
33 qui lui correspond. Celle-ci assure par simple gravité
la pression nécessaire au collage du ruban 8 sur le sol 11.

Un enrobage en caoutchouc 12 améliore encore l'efficacité de cette pression et la qualité du collage.

Selon une autre caractéristique importante de l'invention, en faisant varier dans des lumières prévues à cet effet dans les entretoises, les entreaxes des vis 15 qui relient ces entretoises 5 aux flasques 1, on obtient un écartement X variable, entre les deux flasques 1 droit et gauche, écartement qui détermine la largeur de l'espace libre entre les deux rubans 8 dévidés, droit et gauche et qui défilent sous chacune des roues arrière 33 du dispositif. Lorsque les rubans 8 sont collés sur le sol, il suffit de peindre cet espace libre de largeur X. Cette opération peut se faire sans précaution particulière et notamment la peinture peut s'étaler de part et d'autre. La bande 8 joue un rôle de cache et quand on l'enlève on obtient un tracé de peinture à bords francs et parallèle, ceci sur tout le parcours initialement tracé.

Une poignée 20 peut être prévue, elle facilite les manipulations, notamment la conduite du dispositif conforme à l'invention.

Si l'on veut obtenir encore plus de précision, et notamment réaliser des figures en arc de cercle, on peut utiliser un accessoire qui s'adapte au dispositif conforme à l'invention, dans un orifice 62 muni d'un filetage 63.

Il s'agit d'une tige télescopique 50 dont un exemple de réalisation est schématisé sur la figure 3. Un tube intérieur lisse 51 coulisse à l'intérieur d'un tube extérieure 52 fileté d'un côté. Le tube lisse 51 se termine par un pièce 57 dont l'axe xy est perpendiculaire à l'axe XY des deux tubes concentriques intérieurs 51 et extérieurs 52. Elle est usinée en forme de cône 58 dont la pointe 59 est destinée à être piquée dans le sol au centre de l'arc de cercle que l'on veut tracer. On règle la longueur totale de la tige télescopique 50 en bloquant l'une sur l'autre les deux tiges 51 et

52 dans la position choisie, au moyen d'un écrou moleté 60 serrant sur un joint 61 qui joue le rôle de frein.

La partie arrière, non filetée, de la tige extérieure 52 est introduite dans un orifice 62, prévu à cet effet dans
5. les flasques 1, et serré par tout moyen connu, par exemple par unevis pointeau (non représenté) vissée dans le pas de vis 62 prévu à cet effet.

Les applications de l'invention sont nombreuses, car le dispositif est de petite dimension, et très maniable. Il
10 peut servir notamment à tracer les délimitation des surfaces des terrains de sport, et des aires de jeux.

REVENDICATIONS

1. Dispositif servant à délimiter les tracés de bandes peintes sur le sol, constitué de deux flasques (1) droit et gauche, solidaires l'un de l'autre par l'intermédiaire d'un jeu d'entretoises (5), ces flasques supportant un jeu de roues arrière (33) et un jeu de roues avant (3), caractérisé en ce que chacun de ces flasques (1) supporte, monté sur un axe (6), un rouleau support (7) sur lequel est initialement enroulé un ruban (8).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun de ces flasques (1), gauche et droit, supporte également, monté sur un axe (9), un rouleau guide (10) qui coopère avec le rouleau support (7), supporté par le même flisque (1) que lui, pour tendre le ruban (8) pendant son déroulement et assurer son passage sous la roue arrière (33) correspondante, qui, par pression, assure le collage au sol du ruban (8) dévidé.

3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'écartement X entre les deux flasques (1), gauche et droit, est réglable en faisant varier les entreaxes des vis (15), liant les entretoises aux flasques dans une lumière prévue à cet effet.

4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une tige télescopique (50) constituée de deux tubes, l'un intérieur lisse (51) coulissant dans un tube extérieur (52), les deux tubes pouvant être bloqués l'un contre l'autre dans une position choisie au moyen d'un manchon de serrage (60), une des extrémités du tube intérieur (51) portant une pièce (57) dont l'axe xy est perpendiculaire à l'axe XY des deux tubes (51) et (52), et usinée en forme de cône (58), la pointe de celui-ci (59) étant destinée à être piquée dans le sol et à constituer le centre d'un arc de cercle que doit parcourir le dispositif (1).

1/3

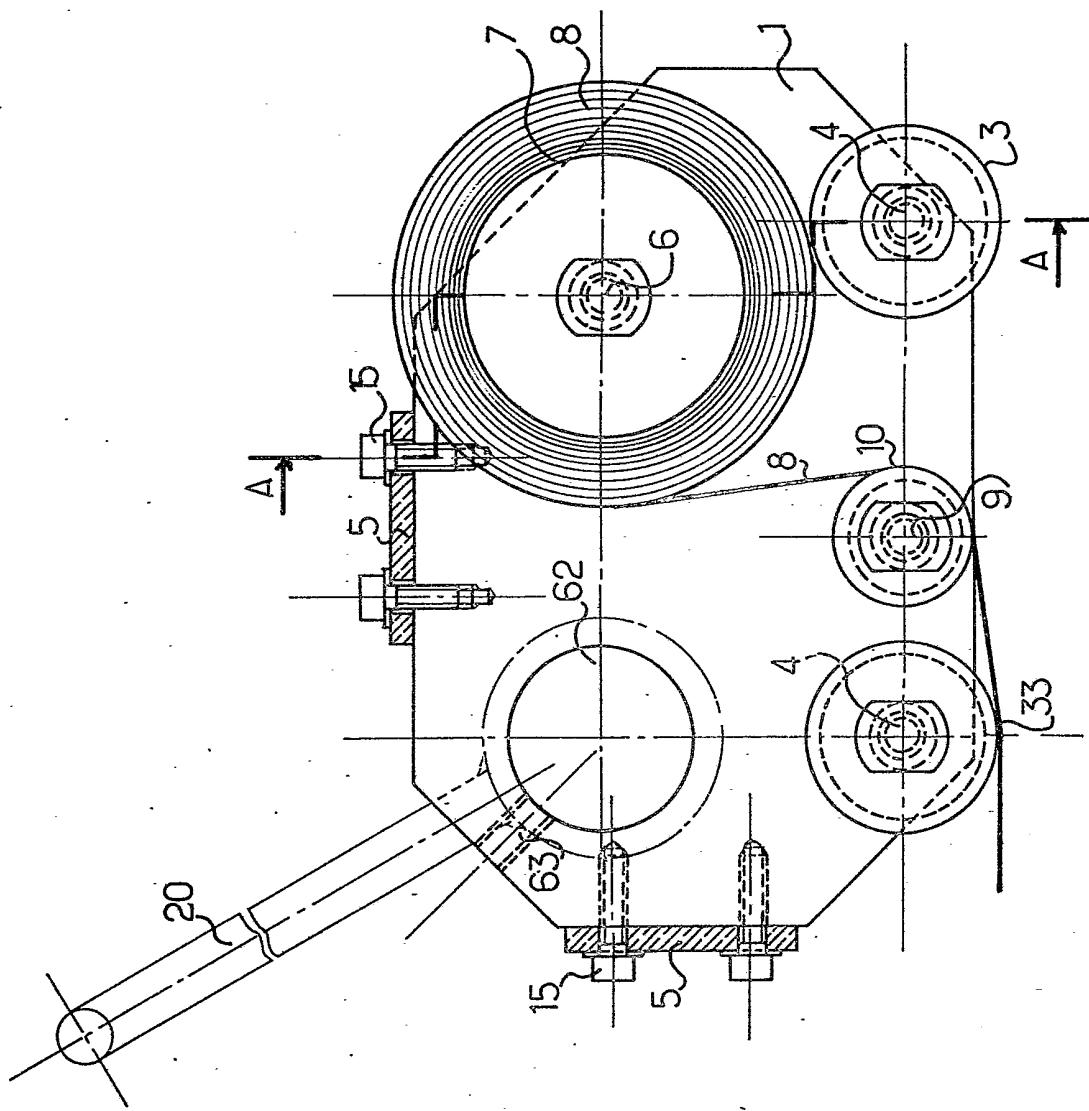


fig: 1

2/3

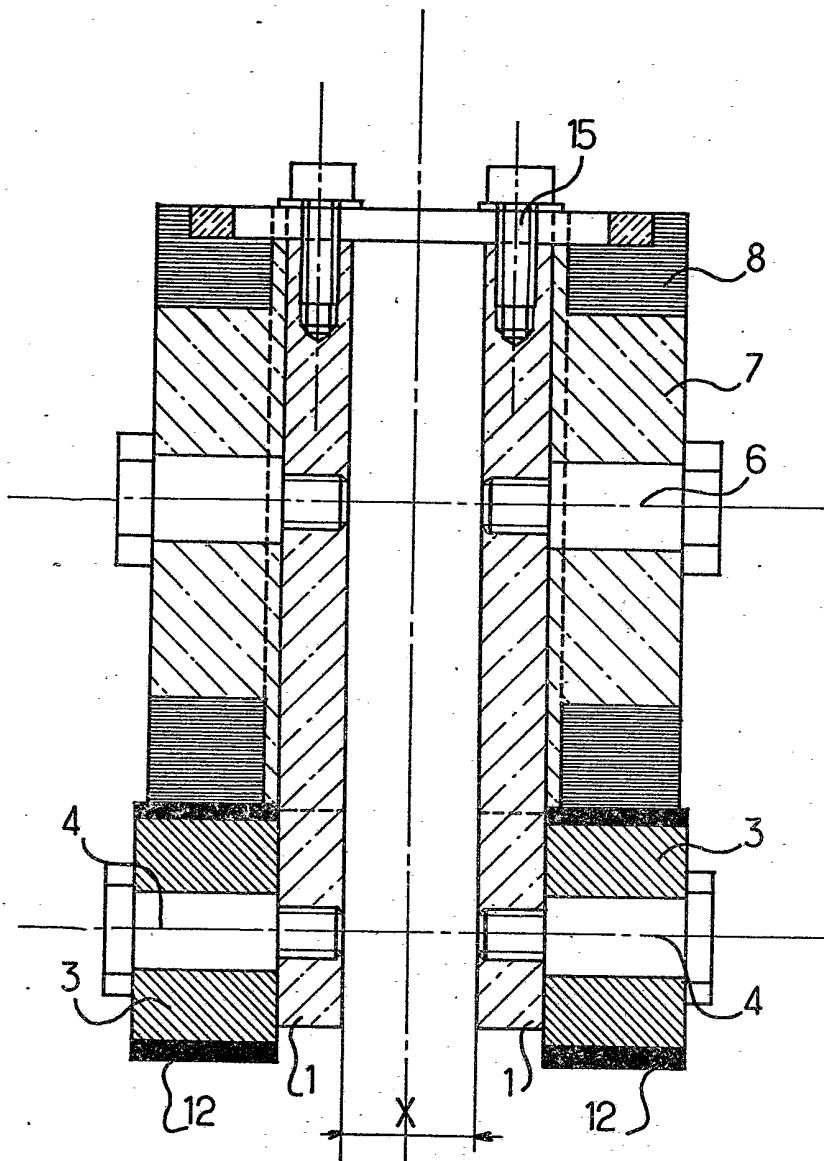


fig: 2

